

COLLEGE ALBERT LE GRAND

ALBERT THE GREAT COLLEGE

Rue René Magritte 7, 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique

Tel. : +32 493 789 889, email : [college@dominicains.be](mailto:college@dominicains.be) , Web : [www.caleglln.com](http://www.caleglln.com)

REGLEMENT D’ORDRE INTERIEUR

**Préambule**

Bienvenue au *Collège Albert le Grand* (CAG), anciennement nommé *Collège International Timothy Radcliffe*. Ce document, intitulé Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) fait partie des Conditions Générales (CG). Puisqu’un des buts du Collège est de proposer aux étudiants de vivre en communauté dans le respect et la compréhension mutuels, quelques règles de vie commune doivent être présentées. Elles vous aideront essentiellement à vivre tous ensemble et à y trouver de la joie. Vous trouverez également dans ce document quelques informations pratiques et instructions. Lisez-les attentivement. Il est important que vous respectiez toutes ces règles, ainsi que les amendements qui pourraient y être apportés durant l’année académique.

En cas de non-respect des règles, des mesures disciplinaires devraient être envisagées. Elles peuvent inclure le rappel à l’ordre, la réparation financière de dégradations aux biens ou l’expulsion du Collège. Le Comité de Direction se réserve le droit de transmettre le dossier disciplinaire aux autorités de l’Université.

Le CAG a pour vocation de permettre à des étudiants, venus du monde entier, de partager harmonieusement leur cadre de vie durant leurs études à Louvain-la-Neuve. Le CAG n’est pas seulement un lieu d’habitation parmi d’autres. Il a aussi pour vocation de créer une véritable communauté entre les résidents.  Il vous propose un cadre idéal pour réussir vos études et chacun doit pouvoir en profiter.

PREMIERE PARTIE

LE COLLEGE

**I. Charte du Collège**

La Charte précise l’esprit et la mission du Collège, elle vous permet de comprendre qui nous sommes. Avec les conditions générales et le présent règlement, elle définit ce que nous voulons vivre ensemble ainsi que les droits et devoirs de chacun. En intégrant le Collège, vous êtes supposés en avoir pris connaissance et en avoir accepté les termes.

**II. Exigences académiques et accompagnement**

Outre les prestations offertes par le lieu lui-même, la Direction aura à cœur de vous aider à atteindre vos objectifs académiques et personnels. A cet effet le Directeur vous rencontrera au moins deux fois par an afin d’évaluer ensemble votre parcours universitaire. Le Collège se réjouis de vos succès et est toujours prêt à vous accompagner dans les situations difficiles.

Offrant un cadre propice à la réussite de vos études, le Collège attend que vous vous y investissiez avec détermination et sérieux. Les étudiants doivent viser l’excellence dans ce domaine.

**III. Projet S.A.S.**

Le projet S.A.S., dont les fondements sont exposés dans la Charte du Collège est un outil visant à élargir les horizons des étudiants au-delà de leurs spécialités respectives.

Ces rencontres organisées selon le calendrier communiqué en début d’année (environ deux fois par mois) sont obligatoires pour tous les résidents.

**IV. Structure du Collège**

1. Le Collège est dirigé par le **Comité de Direction** qui comprendle Directeur et ses associés, membres du Conseil d’Administration.

2. Le **Conseil du Collège** se compose du Directeur, des Masters et des Délégués. Il se réunira pour traiter tous les problèmes de votre vie quotidienne au sein du CAG, aussi bien que pour étudier les projets et activités que vous pourriez suggérer.

2.1. Les Masters sont deux étudiants nommés par le Comité de Direction. Ils collaborent étroitement avec le Directeur et assument notamment la responsabilité du bon fonctionnement du Collège au quotidien.

2.2. Les Délégués sont les des représentants élus par l’ensemble des étudiants. Ils sont en charge de l’animation culturelle et sociale du Collège.

3. La communauté des étudiants au complet ainsi que le Comité de Direction se rencontreront quatre fois par an maximum lors de **réunions d’information** aux cours desquelles toute question importante pourra être abordée.

DEUXIEME PARTI

REGLES GENERALES

**I. Règles générales**

**1.** C**onduite**

1.1. À tout moment, on attend des étudiants une conduite courtoise et responsable, tant au sein du Collège qu’à l’extérieur. Par ailleurs, les résidents suivront les règles les plus naturelles de civilité et de bon voisinage. Ces règles supposent notamment le respect des consignes de calme et d’hygiène tant dans les espaces communs, que dans les espaces privés.

1.2. Une conduite inappropriée ou agressive, y compris sous influence de l’alcool ou de drogues, peut être l’objet d’une action disciplinaire.

1.3. Tout manquement sérieux fera l’objet d’une sanction disciplinaire pouvant aller jusqu’à l’expulsion du Collège.

**2.** **Tâches communes**

2.1. Comme la vie communautaire exige l'engagement de chacun et un soin pour le bien commun, il vous sera demandé d’accomplir certaines tâches (par exemple : poubelles à vider, nettoyage, agencement de salles, publicité des conférences, etc.).

2.2. Une liste des tâches à effectuer sera affichée dans le communautaire, d’autres activités pourront compter comme telles.

**3.** **Tapage nocturne**

Il est demandé de garder un silence respectueux entre 23h00 et 7h00, particulièrement dans les couloirs et aux endroits où les bruits peuvent déranger vos voisins.

**4. Consommation de tabac**

Il est interdit de fumer dans tous les locaux du Collège (que ce soient les espaces communs ou votre chambre). Vous pouvez fumer à l'extérieur du bâtiment ou sur la terrasse.

**5.** **Visiteurs**

5.1. Vous pouvez inviter vos amis, en sachant que vous portez la responsabilité entière de leur conduite dans le Collège. Ils devront se comporter avec respect envers tous ses résidents et se soumettre à ses règles.

1. Accompagnez vos invités à l’intérieur du Collège. Ne les laissez pas seul dans la salle commune.
2. Après 23h00 demandez à vos amis de vous prévenir de leur arrivée sur votre téléphone : la sonnerie de notre parlophone est très bruyante et peut réveiller les autres étudiants.
3. Après minuit, il est strictement interdit d’introduire quelque non-résident que ce soit dans le Collège.
4. En aucun cas, le locataire n’est autorisé à prêter ses clés à un tiers.

5.2. Vous pouvez inviter un(e) ami(e) ou votre famille pour loger sous certaines conditions :

1. Il faut impérativement demander une autorisation préalable au Directeur du Collège pour toute personne qui viendrait y loger.
2. Passé la 3e nuit, le Collège vous réclamera une participation quotidienne de 7 €, pour couvrir les frais en eau, électricité, etc. lié à la présence supplémentaire.
3. La durée de l’hébergement d’amis est limitée à 5 nuitées.
4. Les membres de la famille peuvent rester au Collège au maximum deux semaines à titre gratuit.

**II. Espaces communautaire et privé**

Toutes les parties du Collège doivent être gardées propres et rangées par ceux qui les utilisent. Une attention particulière sera accordée aux cuisine, buanderie, douches et.

**1. Les chambres**

1.1. Prenez soin des biens qui vous ont été confiés. En arrivant, vous recevrez l'état des lieux d’entrée, qui sera examiné au moment de votre départ ou parfois pendant votre séjour dans le Collège. Sur ce point nous vous invitons à vous référer aux Conditions Générales.

1.1. Chacun doit prévenir de toute ou dégradation dans les plus brefs délais.

**2. La cuisine et la salle commune**

2.1. Le Collège met à votre disposition tout le matériel nécessaire dont vous avez besoin pour faire vos préparations culinaires (casseroles, poêles, assiettes, tasses, verres, etc.).

2.2. Le Collège met également à votre disposition les fournitures nécessaires au nettoyage et à la vaisselle.

2.3. Le matériel mis à votre disposition demande du respect et de l’entretien. Veillez bien à nettoyer après votre passage, tant dans la cuisine que dans la salle commune.

2.4. Il est interdit de vider sa poubelle de chambre dans la poubelle de la cuisine.

2.5. Les derniers qui quittent la salle commune et la cuisine doivent fermer les fenêtres pour éviter les risques de vols.

2.6. Si quelqu’un veut organiser une soirée, un souper, pour un groupe d’amis ou de compatriotes, il doit en demander l’autorisation au Directeur du Collège, avec préavis de 3 jours.

**3. La buanderie**

3.1. Vous disposez d’une lessiveuse et d’un séchoir. Leurs mises en marche se fait par un monnayeur.

3.2. La poudre à lessiver et un adoucissant sont fournis par le Collège. Cependant, vous êtes libres de choisir ceux qui vous conviennent.

3.3. Les règles d’utilisation sont affichées dans le local

**4. La terrasse**

Une petite terrasse au deuxième étage est à votre disposition, merci de prendre soin de cet espace.

**5. La Salle Radcliffe – The Radcliffe Hall – Study Room**

5.1. Sauf l’occupation planifiée, La Salle Radcliffe / The Radcliffe Hall / Study Room est à votre disposition 24h/24h pour vos études. Les règles particulières de son utilisation sont affichées à l’entrée du Hall.

5.2. L’occupation planifiée consiste en toutes sortes de réunions, cours, conférences, journées de formation, etc. Ces événements ont la priorité, veuillez donc toujours vérifier au calendrier la disponibilité de la salle.

5.3. La gestion du calendrier est du ressort du Directeur du Collège, il est la seule personne habilitée à autoriser un événement ou un travail de groupe (teamwork). N’hésitez pas à lui soumettre vos demandes.

**NOUS VOUS SOUHAITONS UN TEMPS TRÈS FRUCTUEUX, HEUREUX ET AGRÉABLE DANS NOTRE COLLÈGE**